

RÉPARTITION DU COÛT DE FOURNITURE ET INTERFINANCEMENT

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3579-2005

PIÈCE NO: B-51

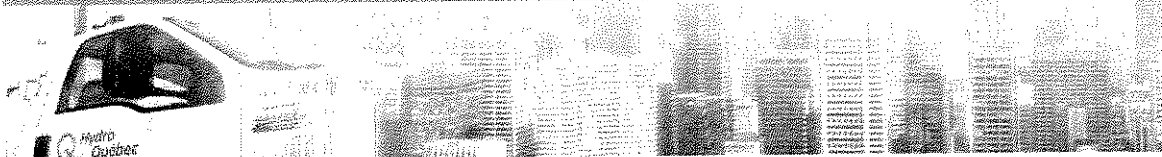
Date: 7 décembre

2005

R-3579-2005 : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2006-2007

7 décembre 2005

HQD-15, Document 4.1

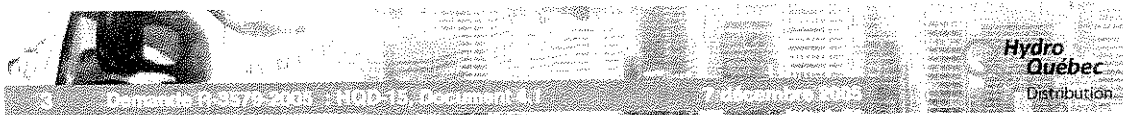


COÛT DE FOURNITURE

- ◆ Décision de la Régie D-2005-34 pour l'approche globale en 2005 mais pas disposée à statuer de façon définitive
- ◆ Demande de développer un scénario alternatif qui répartit distinctement les coûts du bloc patrimonial de ceux du bloc postpatrimonial
 - Patrimonial basé sur décret 1277-2004 et définir des modalités d'ajustement
 - Postpatrimonial basé sur caractéristiques des produits et des consommations à la marge

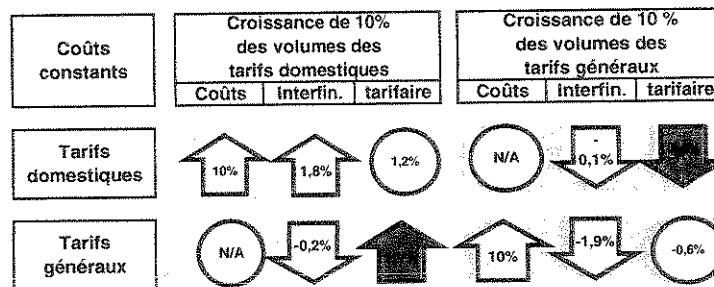
COÛT DE FOURNITURE (SUITE)

- ◆ Nouveaux éléments au dossier depuis R-3541-2004
 - Rapport du comité technique (4 scénarios alternatifs) : préférence pour le scénario A au coût horaire
 - Décret gouvernemental (759-2005) qui fixe pour 2006 les volumes et les coûts du patrimonial selon un traitement global

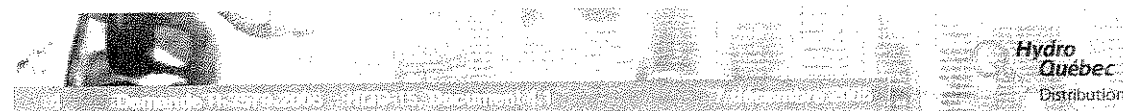


COÛT DE FOURNITURE (SUITE)

- ◆ Causalité des coûts vs interfinancement

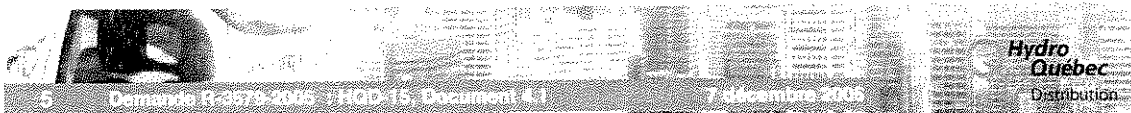


- ◆ Les deux notions se confrontent dans un contexte à coûts constants
- ◆ Méthode à la marge combinée au contexte de coûts croissants amplifient la situation



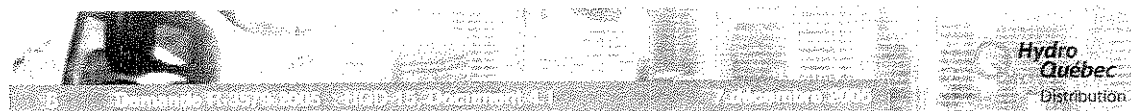
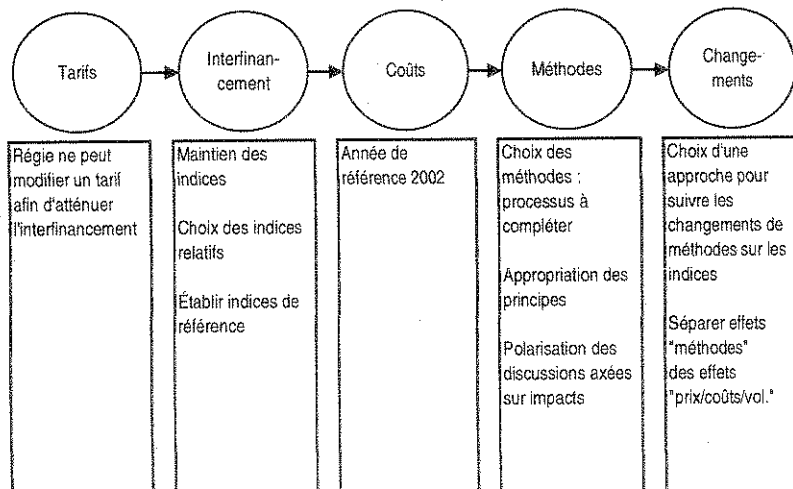
COÛT DE FOURNITURE (SUITE)

- ◆ Proposition du Distributeur de traitement global
 - En continuité avec le traitement actuel de toutes les composantes de coûts
 - Pratique généralement utilisée dans l'industrie
 - Même coût pour un même profil
 - Tient compte de l'évolution des ventes et de leurs caractéristiques
 - Plus stable au niveau coûts et interfinancement



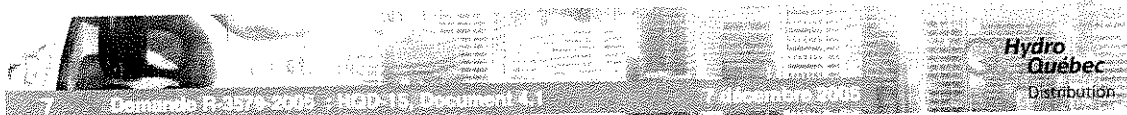
INTERFINANCEMENT

◆ Contexte



INTERFINANCEMENT (SUITE)

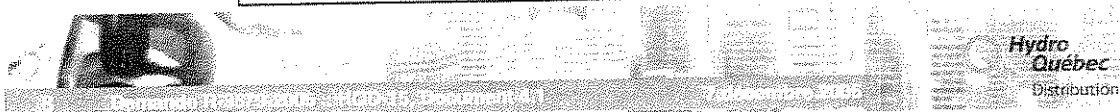
- ◆ Exclure les modifications de méthodes (D-2005-34)
 - Utiliser des données comparables / budgétaires
 - Intégrer les décisions de la Régie
 - Séparer l'effet "méthodes" du reste
- ◆ Différentes approches possibles de suivi des méthodes sur les indices d'interfinancement
 - Méthodes 2002 avec données 200X (début)
 - Méthodes 200X avec données 2002 (fin)
 - Cumul des changements de méthodes (progressif)



INTERFINANCEMENT (SUITE)

Établissement de la balise de référence des indices d'interfinancement

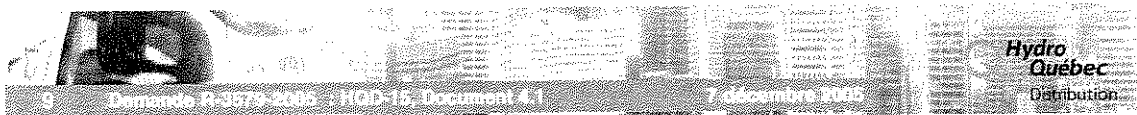
	Domestique	Petite puissance	Moyenne puissance	Grande puissance
Balise de référence 2002	80,2	123,1	130,6	116,8
Méthode 2002	0,5	(0,5)	(0,5)	(0,5)
Méthode 2003	-	-	-	-
Méthode 2004	-	-	-	-
Méthode 2005	0,1	(0,2)	(0,3)	(0,0)
Méthode 2006	0,2	0,4	0,4	0,8
Balise de référence 2002 ajustée	81,0	122,7	130,1	117,0
Méthode 2002	Effets climatiques			
Méthode 2005	Composante abonnement, frais corporatifs, encaisse du fonds de roulement, gestion des abonnements, frais de branchements			
Méthode 2006	Contrats spéciaux, amortissements de distribution, partage moyenne et basse tension, nombre d'abonnement et de branchements, changements organisationnels			



INTERFINANCEMENT (SUITE)

◆ Proposition du Distributeur

- Conséquente avec la décision de la Régie sur les modifications apportées à la méthode de répartition
- Seule à faire une séparation précise entre effet "méthodes" et effet "prix/coût/volume"
- Éléments nouveaux ne font pas partie des changements
- Calcul systématique sans trop de difficultés techniques
- Évite un recalcul annuel des changements de méthodes



À RETENIR

- ◆ Au niveau des méthodes, le principe de causalité des coûts doit s'apprécier avec l'objectif du maintien de l'interfinancement
- ◆ Pour les méthodes de répartition tout comme pour le suivi des indices, il n'y a pas de solution unique mais plutôt un choix raisonnable et équitable qui tient compte du contexte
 - Traitement global des coûts de fourniture
 - Reflète la causalité des coûts
 - Conformité avec les pratiques réglementaires au Québec et dans l'industrie
 - Suivi progressif des changements méthodologiques sur les indices





**Hydro
Québec**
Distribution

